

DECRET N° 2001-483 DU 19 NOVEMBRE 2001

Portant nomination de Conseillers Techniques
au cabinet du Président de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 96-425 du 4 octobre 1996 portant organisation, attributions et fonctionnement du Cabinet civil du Président de la République ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 octobre 2001;

D E C R E T E :

Article 1^{er} .- : Les personnes dont les noms suivent sont nommées conseillers techniques du Président de la République dans les domaines de compétence ci-après :

- Conseiller technique au Mines,
à l'Energie et à l'Hydraulique

: Madame Clotaire Célestine
ADJANOHOUN

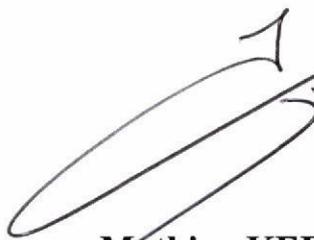
- Conseiller technique aux Affaires
administratives, chargé du suivi
de la décentralisation

: Monsieur Bio Orou N' MOROU.

Article 2.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des
intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO- TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4
MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGMB-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCON-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
ENA-FASJEP 3 INTERESSES 02 JO 1.-